

**Arrêté du 6 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2004
relatif aux conditions de prise en charge des spécialités
pharmaceutiques disposant d'une autorisation de mise sur le marché
inscrites sur la liste visée à l'article L. 5126-4 du code de la santé
publique**

06/09/2005